

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2026

**EXPÉRIMENTATION POUR L'INSTAURATION D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À
L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE - (N° 2398)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 14

AMENDEMENTprésenté par
M. Caron

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« professionnels du secteur de l'alimentation intéressés »

les mots :

« associations spécialistes de nutrition, de santé et de bien-être animal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure les professionnels du secteur de l'alimentation des partenaires des régions dans le pilotage de l'éducation à l'alimentation, afin de prémunir les élèves des influences exercées par des groupes de pression. La présence de ce type de groupes est incompatible avec l'objectif de politique publique de l'éducation à l'alimentation, puisque ces groupes, à but lucratif, tenteront d'inciter les élèves à consommer les produits qu'ils vendent, et à les dissuader d'adopter certains comportements pourtant vertueux.

Une enquête de Greenpeace de 2018, concentrée sur quatre organisations centrales du secteur de la viande, a recensé plusieurs campagnes visant des enfants afin de les inciter à consommer de la viande ou de les dissuader d'en consommer.

Depuis 2006 au moins, Interbev développe des outils pédagogiques sur l'élevage et l'alimentation à destination des enseignant·es et des élèves de la primaire au lycée, dont le site "Mon assiette, ma planète", une plateforme de ressources et d'animations gratuites à destination des enseignant·es de l'école primaire au lycée.

La BD de la famille Jolipré, financée par Interveb, a été publiée dans “J'aime Lire” en 2017, un des magazines leader sur la cible 7-12 ans. L'organisation l'explique elle-même : « La famille Jolipré va faire passer une information positive et valorisante sur les systèmes d'élevage français dans 7 numéros du magazine “J'aime Lire”. [...] Rappelons que “J'aime Lire” est le magazine le plus lu par les enfants en Europe avec 2 497 000 lecteurs. (...) il est également plébiscité par les enseignants ». Greenpeace fait le constat qu'entre 2016 et 2019, la campagne “À table avec les Jolipré”, déclinée sur série TV, BD et cahier d'activité a touché 999 communes, 4226 restaurants et 508 985 jeunes de 6 à 11 ans. En 2020, la campagne “Let's talk about pork” d'Inaporc a touché 74 millions de millenials en Europe.

Cet amendement vise également à préciser le terme d' « associations » afin que l'enseignement à l'alimentation ne soit pas détourné par des associations visant à influencer négativement les élèves à leurs propres fins et de les inciter à se tourner vers des activités ou modes de consommation qui ne sont pas éthiques ou durables (chasse, pêche...).

Cela permet donc de clarifier les objectifs des acteurs associatifs de l'expérimentation de l'éducation à l'alimentation, à savoir la promotion de la santé et la nutrition, et de restreindre l'accès aux élèves à une multiplicité d'associations dont les desseins peuvent n'avoir pas de rapport avec l'alimentation, la santé ou la nutrition.

L'amendement permet également d'inclure les associations spécialistes du bien-être animal, qui ont des enseignements riches à apporter aux élèves, notamment en ce qui concerne leur compréhension des modes de production des aliments d'origine animale, de la sensibilité animale et des comportements et impératifs biologiques propres à chaque espèce. Ainsi, les élèves bénéficieront d'une compréhension extensive de ce qu'implique la consommation de produits d'origine animale et des conséquences que cela implique, à la fois pour les animaux mais également pour eux-mêmes et pour l'environnement.